

CQP Agent viticole

Numéro identifiant: 40852

Fonction:

L'Agent viticole est un ouvrier qui exerce ses activités dans une exploitation viticole dans l'entretien, le développement et la culture de la vigne. Il réalise différents travaux manuels ou/et mécanisés, selon les pratiques de l'entreprise en matière de conduite du vignoble et organise son travail selon les consignes données et dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Missions principales:

L'agent viticole effectue les activités suivantes :

- Travail au sol : réalisation des travaux de préparation et d'entretien des sols selon les techniques de l'exploitation et les matériels disponibles
- Conduite du vignoble : réalisation des travaux manuels ou mécanisés de plantation ou d'entretien du vignoble
- Protection du vignoble : application des techniques de fertilisation et des traitements phytopharmaceutiques
- Réalisation des opérations de développement de la vigne : taille, ébourgeonnage, épamprage, écimage, vendanges vertes, effeuillages, taille, vendanges (coupeur, porteur, conducteur tracteur ou machine)
- Réalisation des opérations de vinification : sulfitage, levurage et remontage
- Conduite et entretien des différents matériels : vérification, entretien, maintenance et conduite d'engins agricoles

Compétences:

Bloc de compétences 1 : Réaliser les travaux manuels de régulation et de développement du vignoble

Bloc de compétences 2 : Réaliser les travaux mécanisés de conduite du vignoble

Bloc de compétences 3 : Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel agricole

Bloc de compétences 4 : Réaliser les opérations de vinification

Métiers accessibles via la certification:

Les autres appellations du métier d'Agent viticole sont :

- Ouvrier viticole
- Technicien viticole
- Salarié viticole
- Ouvrier agricole

Prérequis nécessaires à la formation:

Aucun

Ocapiat